



Communiqué de presse

Solidarité internationale avec la Birmanie, respect des normes internationales et rétablissement de l'ordre démocratique

FO dénonce la prise de pouvoir par les militaires en Birmanie, les attaques des libertés fondamentales et la remise en cause des droits démocratiques. FO dénonce également la répression sanglante et meurtrière des manifestations pacifiques pour le rétablissement de ces droits.

FO a exprimé toute sa solidarité internationale à nos camarades birmans du MTUC dans un courrier le 15 février 2021.

FO rappelle les obligations découlant de l'adhésion du Myanmar à l'OIT et plus particulièrement la mise en œuvre de la Convention 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical. FO déplore qu'après vingt ans de commission spéciale entre 1998 et 2018 à l'OIT visant au rétablissement des libertés démocratiques au Myanmar, la junte militaire bafoue de nouveau les principes et valeurs fondamentales contenus dans les conventions fondamentales et les différents traités internationaux garantissant les droits de l'Homme.

Les travailleurs doivent pouvoir exercer leur droit de manifester pacifiquement sans violence ni menace pour le rétablissement d'un régime civil. Le droit de réunion, la liberté d'opinion et d'expression constituent des libertés civiles essentielles pour l'exercice des droits syndicaux. La démocratie et la liberté d'association sont intrinsèquement liées.

FO apporte tout son soutien aux manifestations et grèves lancées à l'appel du MTUC et soutenues par l'ensemble de la population birmane.

Aux côtés de la Confédération européenne des syndicats (CES) et de la Confédération syndicale internationale (CSI), FO dénonce la loi martiale décrétée dans certaines villes comme Rangoun ainsi que la loi sur la cybercriminalité qui place sous surveillance permanente la population et supprime de fait la liberté d'expression. FO dénonce également la prise de contrôle des universités et l'occupation violente par les militaires des hôpitaux dans le but d'empêcher les soins aux manifestants blessés.

Des sanctions doivent être immédiatement mises en œuvre, notamment par l'Union européenne, et toute relation commerciale doit cesser avec l'armée du Myanmar, notamment dans le secteur gazier et pétrolier ainsi que dans le secteur hôtelier, sous contrôle de la junte. FO appelle les entreprises multinationales françaises à cesser toutes activités en lien avec les militaires et rappelle les obligations de ces entreprises liées à la loi française sur le devoir de vigilance.

Enfin FO, aux côtés de l'ensemble des institutions internationales, demande la libération de tous les détenus, le respect des droits, la fin des violences et du recours à la force contre les manifestants pacifiques.

Contact :

**Marjorie
ALEXANDRE**
Secrétaire confédérale

**Secteur International,
Europe et Migrations**

✉ [malexandre](mailto:malexandre@force-ouvriere.fr)
@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.82.88

Paris, le 16 mars 2021